

**RÈGLEMENT 469-2024-1 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 469-2024 AFIN
D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE
150,000\$**

ATTENDU que suite à l'ouverture des soumissions, les coûts finaux dépassent les dépenses prévues au règlement d'emprunt original (469-2024).

ATTENDU QUE la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare a décrété, par le biais du règlement numéro 469-2024, une dépense de 575,00\$ et un emprunt de 575,000\$ pour la construction d'un nouvel abri d'abrasifs;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender le règlement 469-2024 afin de pourvoir aux coûts excédentaires constatés lors de l'ouverture de la soumission;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à la session spéciale tenue le 27 août 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

FINAAL

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1.

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2.

Le titre du règlement numéro 469-2024 est remplacé par le suivant : Règlement numéro 469-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 725,000 \$ pour la construction d'un nouvel abri d'abrasif.

ARTICLE 3.

Le deuxième « attendu » du règlement numéro 469-2024 est remplacé par le suivant :

ATTENDU qu'une contribution financière en vertu du programme PRACIM est accordée à la municipalité pour la réalisation des travaux, laquelle aide financière totale maximale est établie à 531,960 \$.

ARTICLE 4.

L'article 1 du règlement numéro 469-2024 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 725,000 \$ aux fins du présent règlement, tel que décrit au rapport des coûts en annexe et insérer l'estimation détaillée au montant de 725 000\$.

ARTICLE 5.

L'article 2 du règlement numéro 469-2024 est remplacé par le suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 725,000 \$ sur une période de 20 ans.

Adopté à Ste-Marcelline-de-Kildare ce 27 août 2024.

Émilie Boisvert
Mairesse

Catherine Haulard
Directrice générale